



## **Vous souhaitez vous investir pour le bien-être des enfants ?**

l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier Enfance et Jeunesse (ASICC) met au concours le poste de

### **AUXILIAIRE DE LA PETITE ENFANCE (APE)**

11h/semaine, soit 22% annualisé

#### **Votre mission**

Sous la responsabilité de la Direction pédagogique, vous participez à l'accueil et à l'accompagnement des enfants au sein de l'UAPE. Vous contribuez à leur bien-être, à leur sécurité et à leur développement dans le respect du projet pédagogique de la structure.

#### **Vos principales responsabilités**

- Accueillir et accompagner les enfants dans les différents moments de la journée en veillant à leur sécurité et à leur bien-être ;
- Participer à l'organisation et à l'animation d'activités favorisant leur développement et leur épanouissement ;
- Soutenir l'équipe éducative dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- Collaborer avec les familles, l'équipe et la direction dans un esprit de confiance et de respect ;
- Veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité et du projet pédagogique de la structure.

#### **Votre profil**

- Intérêt marqué pour le travail auprès des enfants d'âge scolaire ;
- Formation ou expérience dans le domaine de l'enfance, de l'éducation ou de l'animation (un atout) ;
- Sens des responsabilités, esprit d'équipe et bonnes capacités relationnelles ;
- Dynamisme, flexibilité et capacité d'adaptation ;
- Maîtrise du français oral et écrit ;
- Formation de premiers secours (un atout).

#### **Entrée en fonction et contacts**

Entrée en fonction : 17 août 2026, ou à convenir.

Lieu de travail : UAPE de Chardonne

Les offres comprenant les documents usuels regroupés en un seul fichier PDF ainsi que les prétentions salariales sont à adresser au service RH, par mail à [rh@asicc.ch](mailto:rh@asicc.ch)

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Mme Christelle Roncato, Directrice pédagogique de l'UAPE de Chardonne, [responsable.chardonne@asicc.ch](mailto:responsable.chardonne@asicc.ch).

*Les dénominations de personnes, fonctions et professions désignées au masculin dans le texte s'appliquent également au féminin.*